



FONCTION PUBLIQUE

Prestations d'action sociale

Publié le 15 avril 2024

Les tarifs des prestations d'action sociale sont revus à la hausse conformément à la circulaire du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la fonction publique.

Les prestations d'action sociale sont cumulables avec celles du CNAS mais avec des conditions d'octroi différentes.

Nature	Taux enfant de - de 12 ans	Taux enfants de 13 à 18 ans	Plafond indiciaire	Nombre de jours maximum
Centre de vacances avec hébergement	8,40€/jour	12,70€/jour	Indice brut 579	45 jours/an
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (classes de découvertes, séjours scolaires à l'étranger...)			Indice brut 579	Pas de limite
* d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours	4,24€/jour			
* d'une durée égale ou supérieure à 21 jours	87,05€ par séjour			
Séjours linguistiques	8,40€/jour	12,71€/jour	Indice brut 579	21 jours/an
Enfant handicapé – séjour en centre spécialisé	23,96€/jour sans limite (sauf limite d'âge)		Néant	45 jours/an



Intranet

VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00

✉ [CONTACTER LE WEBMASTER](#)